

Formation d'Ingénieurs "Génie des Systèmes Industriels" par apprentissage

Dossier complet à demander à : gsi.apprentissage@insa-cvl.fr en précisant :
Nom, Prénom, Coordonnées (adresse, tél, mail), Formation (diplôme préparé et établissement actuel)

Renseignements au 02 54 55 84 55

Pièces à fournir

- 1 photographie d'identité à coller sur la première page du présent dossier
- la photocopie de la carte d'identité, ou du passeport ou du visa de long séjour portant la mention étudiant pour les étudiants étrangers hors EEE
- la photocopie de la carte vitale
- un curriculum vitæ détaillé (ne pas oublier notamment tout ce qui pourrait nous indiquer votre ouverture vers l'international)
- une lettre de motivation manuscrite, personnelle et originale pour la spécialité choisie
- la photocopie des notes obtenues au baccalauréat
- la photocopie des bulletins de notes de **toutes les années universitaires** (y compris les redoublements et si il y a plusieurs cursus). Le bulletin de notes du semestre en cours pourra être envoyé ultérieurement si vous ne l'avez pas encore
- la photocopie de l'avis de poursuite d'études avec le classement dans la promotion
Si vous ne disposez pas de l'avis de poursuite d'études à la date limite de dépôt des dossiers, précisez-le dans une lettre et envoyez-le ultérieurement.
- la photocopie des diplômes obtenus
- la photocopie éventuelle du score attestant de votre niveau d'anglais obtenu par un examen de type Toeic, Toefl, Bulats, etc
- un relevé d'identité bancaire (RIB)

Etudiant handicapé : Carte d'invalidité ou toute autre pièce justifiant votre handicap

Pour le paiement des frais de candidature :

- envoi d'un chèque de 95€ à l'ordre de à l'ordre de « Régisseur des recettes de l'INSA Centre Val de Loire » en règlement des frais de candidature à joindre à votre dossier

Le chèque de 95€ ne sera pas prélevé si le dossier n'est pas recevable administrativement (vérification des exigences administratives : formation compatible, limite d'âge, dernières études supérieures faites en France, ...).

Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur, vous êtes exonérés des droits de candidature:

- joindre avec le dossier la photocopie du document CROUS l'attestant.

Si vous avez déjà acquitté les droits de candidature pour une autre formation par apprentissage de l'INSA Centre Val de Loire (candidatures multiples comme par exemple GSI et ERE, ou STI et GSI):

- envoyez la photocopie du chèque (ou de l'attestation de virement)

ou

Si le dossier a été déclaré recevable, toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de candidature restent acquis.